# info VESDRE

Trimestriel n°112 - avril-juin 2026

Bulletin de liaison du **Contrat** de **Rivière** du sous-bassin hydrographique de la **Vesdre** (C.R.V.)




Lac de Warfaaz - 2026 ©L. Humblet


**Prévention des inondations**

- Guide d'autodiagnostic de mon habitation 2
- Vallée de la Vesdre : repenser le territoire 7

**Milieux et espèces**

- Lac de Warfaaz - Les Irréductibles 10

**Agenda** 12

# Editorial

**Inondations… Le devoir de mémoire, les travaux et la sensibilisation continuent.**

Cet été, cela fera déjà 5 ans que de dramatiques inondations ont dévasté notre région, et la vallée de la Vesdre en particulier. Des **commémorations** auront lieu dans différentes communes du bassin de la Vesdre. C'est ainsi que le CR Vesdre participera le mardi 14 juillet à la commémoration organisée par la Ville de Verviers. Tenue d'un stand, animation, décoration du Pont des Récollets, …

De nombreuses choses ont été réalisées, mais il reste encore beaucoup à faire et à repenser pour se prémunir des effets des prochaines inondations. En tant que Contrat de Rivière, c'est un sujet qui nous tient évidemment à cœur et qui nous occupe quotidiennement. Sans être un numéro « spécial », c'est ainsi que ce numéro de l'InfoVesdre est essentiellement consacré au sujet des inondations.

Vous le découvrirez dans les pages qui suivent, le « **guide d'autodiagnostic de mon habitation** » est sorti. Fruit d'un long travail de collaboration entre les Contrats de Rivière de Wallonie, mais tout en étant simple d'utilisation, il a été conçu pour être un véritable outil au service du particulier, cela afin d'évaluer facilement les forces et faiblesse de son habitation. Vous pouvez l'obtenir en version papier auprès de votre administration communale, ou le télécharger gratuitement sur le site d'Ediwall : *https://ediwall.wallonie.be/* .

De plus, cet automne, les Contrats de Rivière de Wallonie organisent ensemble leur **3e salon** « **Inondea** », consacré à la **prévention des inondations**. Celui-ci aura lieu à **Liège**, les **11 et 12 octobre** prochains. En présence des services publics et des experts du secteur, vous y trouverez toutes les informations pour comprendre les phénomènes d'inondations et les situations de vulnérabilité, ainsi que des solutions pour protéger ou aménager votre habitat et votre jardin. Infiltration, prévention, protection, … nous avons tous un rôle à jouer, pour nous ou pour les autres… Alors n'hésitez pas à venir y faire un tour ! Plus d'info sur www.inondea.com

En page 7, vous découvrirez un article du SPW consacré aux travaux finalisés, en cours ou à venir. Pour en savoir plus : *www.rives.wallonie.be* (le site disponible fin juin).

Et pour finir, en page 10, un article consacré aux lourds travaux de réaménagement du lac de Warfaaz pour renforcer sa capacité de stockage de l'eau, vus sous l'angle du respect du bien-être animal, à l'occasion du délogement de la famille de castor qui y avait élu domicile.

**Et pour changer de sujet…**

Nous vous en annoncions le programme dans le numéro précédent… Les Journées Wallonnes de l'Eau 2026 ont rencontré un beau succès dans le bassin de la Vesdre : au total, **1677 participants** pour les **16 activités grand public** organisées, et **941 enfants** pour les **6 activités scolaires**. Et pas moins de 37 partenaires impliqués dans l'organisation ou la co-organisation de ces activités ! Un immense merci à eux, qui ont ainsi contribué à la sensibilisation pour un plus grand respect du monde aquatique…

Florence Hauregard
Coordinatrice du CR Vesdre

Cet été, un grand **recensement participatif des cyanobactéries** (« algues bleues ») sera organisé pour la première fois en Wallonie et à Bruxelles.

**Comment participer ?** Rien de plus simple… Il suffit juste de prendre des **photos des proliférations d'algues** via l'application « Bloomin'Algae » (disponible dans Google Play ou App Store). Elles sont ensuite évaluées et validées par des expert.e.s. Les données ainsi collectées seront analysées pour réaliser la première cartographie des proliférations de cyanobactéries en Belgique francophone.

N'hésitez pas à y prendre part ! La **participation active des citoyens** à la surveillance des proliférations de cyanobactéries est essentielle ! Elle permet de prendre des mesures plus rapides et plus précises, accroître le soutien du public à des mesures souvent impopulaires et accroître les connaissances scientifiques sur les proliférations d'algues bleu-vert.

Plus d'info sur *https://www.sciences.be/cyano/* .



# L'Autodiagnostic est enfin disponible !




Après un long travail de recherche, de réflexion et de rédaction afin concevoir un outil le plus complet et le plus accessible possible, le **guide d'Autodiagnostic de mon habitation** est finalisé.
Chaque Contrat de Rivière de Wallonie dispose désormais d'un stock à distribuer dans les différentes communes de son bassin.

### *L'Autodiagnostic, qu'est-ce que c'est ?*

Le projet de réalisation de ce guide a débuté en juillet 2024 dans le cadre de la ***convention Culture du Risque Inondation*** établie entre les 14 Contrats de Rivières et le Service Public de Wallonie.
Ce « ***Guide d'Autodiagnostic de mon habitation*** », est un **outil développé à destination du citoyen**. Son **objectif** est de permettre à celui-ci d'**évaluer les différentes forces et faiblesses de son bâti**. Pour ce faire, il est composé de 5 parties distinctes :

***1. L'avant-propos :*** Loin d'être facultatives, ces premières pages fournissent toutes les informations nécessaires pour comprendre les enjeux des inondations et appréhender la façon de les gérer et de s'y préparer.
Vous y retrouverez également deux outils créés par les Contrats de Rivière de Wallonie, transposés en schéma : « La maison résiliente » listant des exemples d'adaptation de son domicile face aux inondations, ainsi que « Le jardin résilient » qui présente ce qu'il est également possible de mettre en place dans son jardin.

***2. Le questionnaire*** est composé de 21 questions auxquelles seules 2 réponses sont possibles : « **Oui** » ou « **Non** »,
afin de simplifier au maximum son utilisation. En fonction des réponses, les seules issues sont dès lors : « *Mon habitation est résiliente sur ce point* » (symbolisé par un **V** vert) ou « *Mon habitation présente une faiblesse* » (symbolisé par un **!** rouge).
Notez, qu'afin de couvrir tous les contextes envisageables, les alternatives « **Je ne sais pas** » et « **pas concerné** » sont également possibles. Les questions sont complétées par une référence aux fiches techniques spécifiques à la problématique abordée.

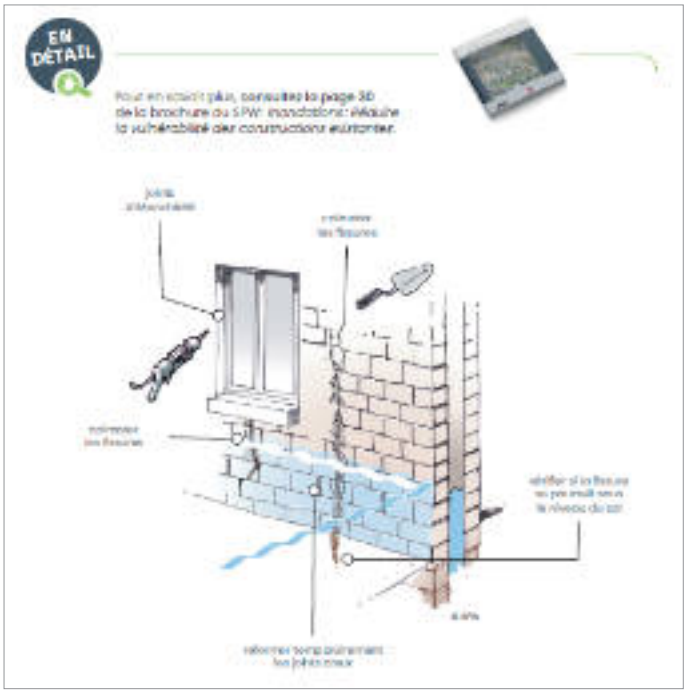



Voici des exemples de questions que vous pourrez y trouver :
- « Les châssis de mon habitation sont-ils en bois ? (Aux étages susceptibles d'être inondés) » ;
- « Si je dispose d'une citerne (à l'intérieur ou à l'extérieur), celle-ci est-elle solidement arrimée/fixée ? ».

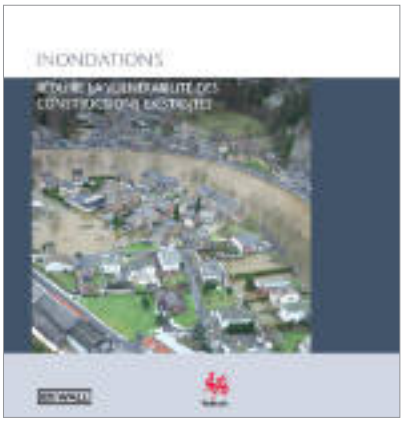
***3. Les fiches thématiques :*** Le guide d'autodiagnostic ne se contente pas d'attirer l'attention sur les différents éléments qui représentent un risque, il offre également l'opportunité de travailler ces faiblesses via des solutions parfois très simples à mettre en œuvre.
Pour ce faire, chaque question ayant obtenu une réponse permettant de constater un manque de résilience ou une méconnaissance (« *Non* » ou « *Je ne sais pas* ») redirige vers une fiche thématique qui lui est liée.

Les fiches thématiques sont déclinées en deux parties : « *En bref* » et « *En détail* ».
Les fiches « **En bref** » synthétisent en quelques lignes les éventuelles solutions. Le coût estimé est représenté par un, deux ou trois symboles « € » en fonction de l'investissement potentiel. Tandis que les fiches « **En détail** », expliquent plus précisément comment mettre en œuvre ces solutions. Celles-ci sont systématiquement accompagnées d'illustrations démontrant les travaux et/ou les aménagements.



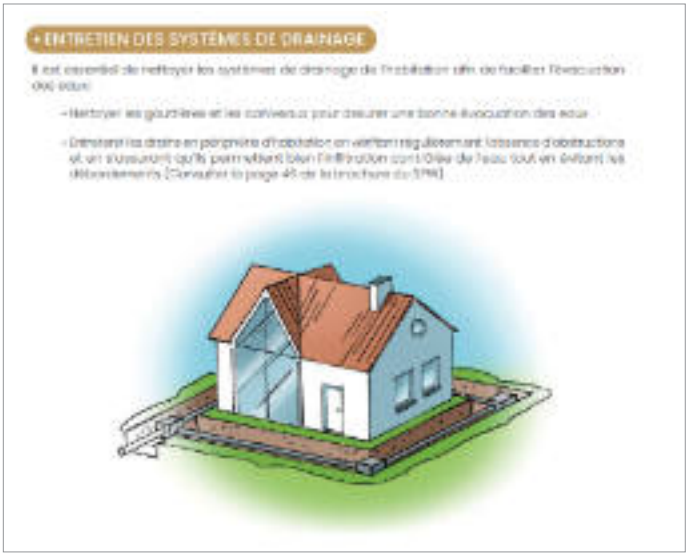



S'il y a lieu d'en savoir plus, cette rubrique vous suggère des pages spécifiques à la problématique dans le guide « ***Inondations. Réduire la vulnérabilité des constructions existantes*** » faisant partie de la même collection chez Ediwall : *https://ediwall.wallonie.be/collections/1388*




Ce document, lui aussi très complet, a servi de base pour la création du guide d'Autodiagnostic.

***4. Les conseils supplémentaires :***
Vous y trouverez une multitude d'informations complémentaires, qui n'ont pas forcément fait l'objet d'une des questions du guide, mais qui vous permettront non seulement de mieux vous préparez aux inondations, mais aussi de contribuer à un territoire plus résilient. Y sont abordés entre autres : **les aménagements techniques aux abords de la maison, les habitats légers et les animaux**.




***5. Les références :*** La cinquième et dernière partie du document regroupe de nombreux ouvrages ayant servi lors de la création de l'Autodiagnostic, et mentionne également bien d'autres sources utiles pour s'informer plus encore sur les inondations et les moyens d'y faire face.

### *Quelles sont les forces de l'autodiagnostic ?*

Le guide d'Autodiagnostic présente le grand avantage d'être à la fois complet et très facile d'utilisation. Concis et allant droit au but, il se veut accessible au plus grand nombre. Il est loin de l'image de grimoire incompréhensible et rempli de termes techniques que l'on pourrait avoir d'un document relatif à l'amélioration du bâti.
De plus, son format, pratique et léger, permet aisément de le compléter tout en parcourant son habitation.
Le " guide d'Autodiagnostic de mon habitation " a été relu et validé par des professionnels du secteur, tels que le CEPRI (Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation), prouvant sa qualité et son efficacité.
Il a également été traduit en allemand.

### *Où trouver ce guide ?*

Comme mentionné plus tôt, chaque Contrat de Rivière de Wallonie dispose désormais d'exemplaires papier de ce guide. Ceux-ci seront distribués dans chaque commune partenaire d'ici début juillet. N'hésitez pas à contacter votre commune pour en obtenir un.
Le nombre d'exemplaires étant limité, une version numérique est également disponible en téléchargement gratuit sur le site d'Ediwall :
*https://ediwall.wallonie.be/guide-d-autodiagnostic-de-mon-habitation-face-aux-inondations-forces-faiblesses-et-protection-de-mon-habitation-2025-135814*

# › J'IDENTIFIE LES FORCES ET FAIBLESSES DE MON HABITATION

| | QUESTION | MA RÉPONSE | | FICHES À CONSULTER | PAGE |
|---|---|---|---|---|---|
| A | AI-JE CONNAISSANCE DES RISQUES D'INONDATION* LIÉS À LA LOCALISATION DE MON HABITATION?<br>**Pour rappel, les inondations peuvent concerner chacun de nous, que l'on vive près d'une rivière (débordement) ou sur les hauteurs (ruissellement, coulées de boues). Les remontées de nappe, les refoulements (d'égouts ou de réseaux), les ruptures d'ouvrages…* peuvent aussi causer des inondations. | ◯ OUI | ✓ | | |
| | | ◯ NON / JE NE SAIS PAS | ! | Cartographie | 15 |
| B | MON HABITATION PRÉSENTE-T-ELLE DES FISSURES OU AUTRES FAIBLESSES STRUCTURELLES*?<br>**Défauts ou points de vulnérabilité dans la structure de l'habitation, tels que fissures, murs affaiblis, ou matériaux sensibles à l'eau, pouvant être exacerbés par les inondations.* | ◯ OUI / JE NE SAIS PAS | ! | Fissures et faiblesses structurelles | 16 |
| | | ◯ NON / PAS CONCERNÉ | ✓ | | |
| C | LES GAINES ACCUEILLANT LES DIFFÉRENTS RÉSEAUX TECHNIQUES (ÉLECTRIQUE, TÉLÉPHONIQUE, INTERNET, EAU ET GAZ, ETC.) SONT-ELLES CONÇUES DE SORTE À EMPÊCHER L'EAU D'ENTRER DANS MON HABITATION? | ◯ OUI / PAS CONCERNÉ | ✓ | | |
| | | ◯ NON / JE NE SAIS PAS | ! | Réseaux techniques | 17 |
| D | Y A-T-IL DU SIMPLE VITRAGE AU(X) NIVEAU(X) INONDABLE(S) DE MON HABITATION? | ◯ OUI / JE NE SAIS PAS | ! | Fenêtres, portes et vitrages | 18 |
| | | ◯ NON / PAS CONCERNÉ | ✓ | | |
| E | LES CHÂSSIS DE MON HABITATION SONT-ILS EN BOIS? (AUX ÉTAGES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INONDÉS) | ◯ OUI / JE NE SAIS PAS | ! | Fenêtres, portes et vitrages | 18 |
| | | ◯ NON / PAS CONCERNÉ | ✓ | | |
| F | LES OUVERTURES VERS L'EXTÉRIEUR (PORTES, FENÊTRES) SONT-ELLES ÉQUIPÉES DE DISPOSITIFS/ AMÉNAGEMENTS LIMITANT L'ENTRÉE D'EAU?<br>**Seuils surélevés, escaliers, batardeaux, glissières…* | ◯ OUI / PAS CONCERNÉ | ✓ | | |
| | | ◯ NON / JE NE SAIS PAS | ! | Protection des entrées d'eau | 20 |
| G | LES REVÊTEMENTS DE SOL DES NIVEAUX INONDABLES DE MON HABITATION SONT-ILS SENSIBLES À L'EAU? | ◯ OUI / JE NE SAIS PAS | ! | Matériaux et isolation | 21 |
| | | ◯ NON / PAS CONCERNÉ | ✓ | | |
| H | LES MURS INTÉRIEURS/ CLOISONS DES NIVEAUX INONDABLES DE MON HABITATION SONT-ILS SENSIBLES À L'EAU? | ◯ OUI / JE NE SAIS PAS | ! | Matériaux et isolation | 21 |
| | | ◯ NON / PAS CONCERNÉ | ✓ | | |
| I | LES MATÉRIAUX D'ISOLATION DE MON HABITATION SONT-ILS SENSIBLES À L'EAU? | ◯ OUI / JE NE SAIS PAS | ! | Matériaux et isolation | 21 |
| | | ◯ NON / PAS CONCERNÉ | ✓ | | |
| J | MON HABITATION DISPOSE-T-ELLE D'UN SOUS-SOL? | ◯ OUI | ! | Cave et sous-sol | 24 |
| | | ◯ NON | ✓ | | |
| K | MON HABITATION COMPORTE-T-ELLE DES POINTS D'ENTRÉES D'EAU (SOUPIRAIL, BOUCHE D'AÉRATION OU D'EXTRACTION D'AIR, JOINTS CREUX) PROCHES DU SOL OU SOUS LE NIVEAU DU SOL? | ◯ OUI / JE NE SAIS PAS | ! | Cave et sous-sol | 24 |
| | | ◯ NON / PAS CONCERNÉ | ✓ | | |

| | QUESTION | MA RÉPONSE | | FICHES À CONSULTER | PAGE |
|---|---|---|---|---|---|
| L | MON HABITATION EST-ELLE MUNIE D'UNE POMPE AFIN DE REJETER L'EAU VERS L'EXTÉRIEUR ? | ◯ OUI / PAS CONCERNÉ | ✓ | | |
| | | ◯ NON / JE NE SAIS PAS | ! | Cave et sous-sol | 24 |
| M | MES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ET DE CHAUFFAGE (TABLEAU ET PRISES ÉLECTRIQUES, CHAUDIÈRE, ETC.) SONT-ELLES SITUÉES EN HAUTEUR DE FAÇON À NE PAS PRÉSENTER DE RISQUES EN CAS D'INONDATION ? | ◯ OUI / PAS CONCERNÉ | ✓ | | |
| | | ◯ NON / JE NE SAIS PAS | ! | Cave et sous-sol | 24 |
| N | MES ÉVACUATIONS D'EAU SONT-ELLES MUNIES DE CLAPETS ANTI-RETOURS ? | ◯ OUI / PAS CONCERNÉ | ✓ | | |
| | | ◯ NON / JE NE SAIS PAS | ! | Cave et sous-sol | 24 |
| O | SI JE DISPOSE D'UNE CITERNE (À L'INTÉRIEUR OU À L'EXTÉRIEUR), CELLE-CI EST-ELLE SOLIDEMENT ARRIMÉE / FIXÉE ? | ◯ OUI / PAS CONCERNÉ | ✓ | | |
| | | ◯ NON / JE NE SAIS PAS | ! | Citernes et pollution | 28 |
| P | LES PRODUITS TOXIQUES/POLLUANTS (PEINTURE, HUILE, ESSENCE...) SONT-ILS STOCKÉS EN HAUTEUR DE FAÇON À NE PAS PRÉSENTER DE RISQUES EN CAS D'INONDATION ? | ◯ OUI / PAS CONCERNÉ | ✓ | | |
| | | ◯ NON / JE NE SAIS PAS | ! | Citernes et pollution | 28 |
| Q | LES ABORDS DE MON HABITATION SONT-ILS MAJORITAIREMENT COMPOSÉS DE SURFACES IMPERMÉABLES ? | ◯ OUI / JE NE SAIS PAS | ! | Aménager naturellement son jardin | 30 |
| | | ◯ NON / PAS CONCERNÉ | ✓ | | |
| R | DES AMÉNAGEMENTS TELS QUE DES HAIES DENSES ET FASCINES SONT-ILS MIS EN PLACE PERPENDICULAIREMENT À LA PENTE AFIN D'INTERCEPTER LES RUISSELLEMENTS ET LES COULÉES DE BOUE ? | ◯ OUI / PAS CONCERNÉ | ✓ | | |
| | | ◯ NON / JE NE SAIS PAS | ! | Haies et fascines | 32 |
| S | MON JARDIN DISPOSE-T-IL DE FOSSÉS, DE MARES/ÉTANGS OU DE NOUES PERMETTANT DE STOCKER TEMPORAIREMENT OU DE DIRIGER LES EAUX RUISSELANTES ? | ◯ OUI / PAS CONCERNÉ | ✓ | | |
| | | ◯ NON / JE NE SAIS PAS | ! | Bassins de rétention | 34 |
| T | LES DIFFÉRENTES TAQUES DES CHAMBRES DE VISITE (FOSSE SEPTIQUE, CITERNE D'EAU DE PLUIE, ETC.) SONT-ELLES SÉCURISÉES FACE À UN SOULÈVEMENT SPONTANÉ EN CAS DE FORTE PRESSION D'EAU ? | ◯ OUI / PAS CONCERNÉ | ✓ | | |
| | | ◯ NON / JE NE SAIS PAS | ! | Sécurisation des abords | 36 |
| U | LES OBJETS EXTÉRIEURS (MEUBLES DE JARDIN, TONDEUSE, BARBECUE, TOBOGGAN, STOCKAGE DE BOIS OU AUTRES DÉPÔTS DE MATÉRIEL, DÉCHETS, ETC.) PEUVENT-ILS ÊTRE EMPORTÉS EN CAS DE MONTÉE DES EAUX ? | ◯ OUI / JE NE SAIS PAS | ! | Sécurisation des abords | 37 |
| | | ◯ NON / PAS CONCERNÉ | ✓ | | |

# Vallée de la Vesdre : repenser le territoire

**Pepinster, Trooz, Chaudfontaine, Eupen, Theux… les images de dévastation des communes des vallées de la Vesdre et de la Hoëgne sont encore dans toutes les mémoires. Si de nombreuses cicatrices demeurent visibles, les travaux de reconstruction redessinent progressivement le paysage urbain et naturel de ces territoires meurtris.**

Dans les premiers mois qui ont suivi la catastrophe, les efforts se sont concentrés sur la sécurisation des berges endommagées et le relogement des personnes sinistrées. Dans ce cadre, des arrêtés d'inhabitabilité et de démolition ont dû être pris par les autorités communales.

La priorité a également été donnée à la remise en service des infrastructures essentielles. De longues sections de voiries ont ainsi été entièrement reconstruites (fond de coffre, revêtements, talus) ou rehaussées et renforcées. Les chantiers urgents ont aussi concerné la rénovation et la réouverture des ponts et passerelles, indispensables au rétablissement de la mobilité locale.

## Reconstruire mais autrement

Au-delà de la réparation des dégâts, c'est désormais une profonde transformation qui est à l'œuvre. Plutôt que de reconstruire à l'identique, il s'agit d'aménager le territoire afin qu'il soit en mesure de mieux résister à de futurs événements climatiques extrêmes.

Outre les aides financières apportées aux communes de la vallée, la Région a commandé plusieurs études multidisciplinaires pour guider les décisions en matière d'urbanisme, d'environnement et de mobilité.

Les **programmes de (re)développement durable des quartiers sinistrés** (PDDQ) proposent des solutions à l'échelle locale pour reconstruire les quartiers tout en réduisant leur vulnérabilité future. Cela passe, par exemple, par un recul du bâti par rapport à la rivière, la requalification des espaces publics, la création de zones vertes capables de stocker temporairement l'eau ou encore une meilleure gestion des eaux pluviales.

À une échelle plus large, le **Schéma stratégique multidisciplinaire du bassin versant de la Vesdre** offre une vision d'ensemble à l'horizon 2050. Il repose sur un principe majeur : la solidarité territoriale entre l'amont et l'aval. Chaque partie (plateaux, versants, vallées, zones urbanisées ou naturelles) doit contribuer à la sécurité et à la résilience de l'ensemble.

Rives
Du plateau
à la vallée

En termes opérationnels, cela consiste à :

- réduire l'exposition des fonds de vallée, très urbanisées et vulnérables ;
- freiner les nouvelles constructions sur les plateaux pour réduire les phénomènes de ruissellement ;
- mobiliser les territoires situés en amont (plateaux, forêts, zones agricoles) pour retenir, ralentir et stocker l'eau.

Enfin, l'**étude hydrologique et hydraulique du bassin de la Vesdre** apporte une base scientifique essentielle. Grâce à des outils de modélisation avancés, elle permet de mesurer l'efficacité de différentes solutions visant à réduire le risque d'inondations, notamment celles fondées sur la nature : restauration de zones humides, adaptation des pratiques agricoles et forestières, multiplication de petits ouvrages ralentissant le ruissellement.

***Bon à savoir***

-> Ayant également payé un tribut énorme, Esneux (vallée de l'Ourthe) et Rochefort (vallées de la Lhomme et de la Wamme) font aussi l'objet d'un PDDQ.

-> Le Schéma stratégique multidisciplinaire du bassin versant de l'Ourthe aval est en cours d'élaboration.

## Reconstruction résiliente des berges : les chantiers progressent

Pour piloter le réaménagement des rives de la Vesdre et de ses affluents, la direction des Cours d'Eau non navigables (DCENN) du SPW collabore avec SPI, l'agence de développement territorial de la province de Liège. Cette collaboration prévoit que SPI coordonne la mise en œuvre des aménagements de reconstruction résiliente du lit mineur et de ses berges. Dans ce cadre, l'agence prend en charge les marchés publics nécessaires à la réalisation des

études techniques et à l'exécution des travaux.
En 2023 et 2024, une cinquantaine de chantiers d'interventions rapides ciblant les points les plus vulnérables ont été réalisés. En voici quelques exemples :

*Eupen*
-> Suppression de l'ancien seuil situé à la confluence de la Vesdre et de la Helle pour réduire le niveau d'eau et augmenter la capacité de délestage du barrage de la Vesdre.

*Dolhain (Limbourg)* :
-> Construction d'une digue naturelle au niveau de l'entreprise Corman.

*Verviers*
-> Renaturation de berge le long de la rue Haute Crotte à Verviers.

*Pepinster*
-> Démolition de maisons et reconstruction de berges et de murs de soutènement à la confluence entre la Vesdre et la Hoëgne.

*Trooz*
-> Reconstruction du soutènement de la N61 au niveau du quartier de la Fenderie à Trooz.

*Chênée (Liège)*
-> Réfection d'un mur de berge au niveau du quai Borguet.

**Plan 2025-2030 : nouvelle étape**

Une nouvelle phase décisive a été enclenchée l'année dernière avec le lancement du plan d'actions 2025-2030 pour lequel la Région a décidé d'affecter une enveloppe de 453 millions € pour l'ensemble de la Wallonie dont 250 millions € à destination de la Vesdre.

Après application de la méthodologie de travail validée par le Gouvernement wallon en 2024, dont notamment la concertation avec les communes, une combinaison de projets de travaux imaginés par le gestionnaire des cours d'eau (DCENN) et validés à l'aide de la modélisation hydraulique (MODREC) est sélectionnée pour faire l'objet de travaux de reconstruction résiliente.
Certains chantiers sont déjà en cours :

*Dolhain*
-> Remise à ciel ouvert du ruisseau Rhuyff au niveau de sa confluence avec la Vesdre et aménagement d'un parc.

*Spa*
-> Transformation du lac de Warfaaz en zone de rétention d'une capacité maximale de 163 000 m³ afin de prévenir les crues du Wayai au bénéfice de Spa, Theux et Pepinster.

-> Rénovation des voûtes du Wayai traversant en souterrain le centre-ville.

D'autres chantiers débuteront dans le courant de l'été :

*Pepinster*
-> Poursuite des travaux déjà réalisés au niveau du site Amont La Nô (arrière de la crèche communale) avec la prolongation du mur de berge existant en amont et la création d'une digue naturelle en aval.

-> Suppression du goulot généré par la culée de la passerelle située près du bâtiment du CPAS et placement d'une nouvelle passerelle rehaussée.

*Trooz*
-> Déconstruction des maisons du quartier de la Fenderie (récupération d'un maximum de matériaux dans un objectif d'économie circulaire) et création d'une zone verte.

*Chaudfontaine*
-> Aménagement du site de la Rochette en vaste espace public à vocation écologique et de détente qui sera apte à accueillir un débordement du cours d'eau.

-> Élargissement de la Vesdre au niveau de la rue Basse



*Chantier du Rhuyff à Dolhain © SPW - DCIE*



*Lac de Warfaaz à Spa © SPW - DCIE*

Henne.








*Quartier de Juslenville à Theux © SPW - DCIE*
*Barrage Raxhon à Theux © SPW - DCIE*
*Quadrilatère de la Rochette à Chaudfontaine © SPW - DCIE*

Rives
Du plateau
à la vallée

Wallonie
service public
SPW

# Lac de Warfaaz - Les Irréductibles

À la suite des inondations exceptionnelles de juillet 2021, la vallée de la Vesdre a fait l'objet d'une réflexion globale visant à renforcer sa résilience face aux crues. Dans ce contexte, la Ville de Spa a entrepris une requalification fonctionnelle du Lac de Warfaaz. Historiquement dédié aux activités récréatives tout en assurant déjà un rôle de rétention des eaux, le lac verra cette fonction renforcée grâce à l'augmentation de sa capacité de stockage, notamment par l'évacuation des boues. Cette intervention permettra d'optimiser sa contribution à la gestion des risques d'inondation au sein du bassin versant. Le projet intègre également une attention particulière à la préservation de la biodiversité ainsi qu'à la restauration écologique des berges, afin de concilier les enjeux hydrauliques, environnementaux et paysagers du site.

En 2023, un inventaire écologique a mis en évidence la présence d'une hutte de castor européen (*Castor fiber*) dans le Lac de Warfaaz. Cette observation a donné lieu à un suivi spécifique, l'espèce bénéficiant d'un statut de protection stricte au niveau européen. Le castor d'Europe est en effet inscrit à l'annexe II et à l'annexe IV de la directive 92/43/CEE dite « Habitats-Faune-Flore », qui impose la conservation des populations ainsi que la protection des individus et de leurs sites de reproduction et de repos. Toute intervention susceptible d'entraîner la destruction ou la perturbation de ces sites doit être encadrée et justifiée. Dans ce cas, la Ville de Spa a introduit les demandes nécessaires et a obtenu l'ensemble des dérogations requises auprès du Département de la Nature et des Forêts (DNF), autorisant les interventions dans le respect du cadre règlementaire et des objectifs de conservation de l'espèce.

Le chantier du Lac de Warfaaz a débuté en 2025. Le **Contrat de Rivière Vesdre** (CRV) et le **Groupe de Travail Castor de Natagora** interviennent dans ce projet en tant que conseillers environnementaux. La nécessité de curer le lac pour augmenter sa capacité de rétention implique le démantèlement de la hutte. Une anticipation du déplacement des individus s'est donc révélée indispensable pour éviter tout risque de blessure ou de mortalité. En effet, la hutte constitue un refuge central pour le castor, vers lequel les individus se replient instinctivement en cas de perturbation. Afin d'éviter qu'ils ne tentent de s'y réfugier lors du démantèlement, il a été décidé de mettre en œuvre une stratégie de dérangement minimun. Cette stratégie, qui n'est pas courante contrairement au déplacement ou à l'éradication, vise à encourager le déplacement volontaire de la cellule familiale, sans intervention directe sur les animaux.

Par ailleurs, le castor d'Europe est une espèce fortement territoriale, vivant en cellules familiales occupant des territoires exclusifs. La présence d'un individu étranger au sein d'une zone déjà occupée peut entraîner des interactions agressives, susceptibles d'aboutir à des combats mortels. Cette territorialité joue un rôle majeur dans l'autorégulation naturelle des populations et a constitué un élément déterminant dans l'évaluation des possibilités de déplacement et de réinstallation.

Compte tenu de ces éléments, un inventaire du territoire a été mené afin d'identifier des zones de réinstallation compatibles avec ces contraintes écologiques. Les secteurs situés en aval étaient déjà occupés par deux cellules familiales sur le Wayai, tandis que la configuration du Soyeuru ne présentait pas de conditions favorables à l'installation. En revanche, l'amont du lac s'est avéré disponible et compatible avec les exigences écologiques de l'espèce. Il s'agit vraisemblablement du territoire historique de cette famille, qui aurait temporairement occupé le lac à la suite de sa précédente vidange.

En étroite concertation constructive avec les entrepreneurs, le bureau d'étude, la Ville de Spa, la SPI et le Département de la Nature et de la Forêt, les actions ont été coordonnées afin de maintenir un rythme de travaux suffisant pour garantir l'efficacité du dérangement. Les



*Une entrée de la hutte*



*Premier "coup de pelle"*


*Un castor de la cellule familiale*

entrepreneurs se montraient particulièrement disponibles et réactifs, n'hésitant pas à donner un coup de pelle ou de bac quand cela s'avérait nécessaire pour adapter les interventions sur le terrain. Les déplacements des individus ont été suivis à l'aide de caméras, avec l'accord des autorités compétentes. Après plusieurs semaines de suivi, malgré les tentatives répétées de restauration des barrages par les castors lors des courtes périodes d'accalmie des travaux, des indices de prospection puis d'installation ont été observées en amont du lac. Il convient toutefois de souligner la ténacité des castors, qui nous a surpris et qui leur a valu le surnom attribué avec affection "Les irréductibles" parce qu'ils réoccupaient la hutte dès qu'ils en avaient l'occasion, en particulier lors des épisodes de crue.

Cette approche a été développée en collaboration avec Luc Humblet du Groupe de Travail Castor de Natagora, dont l'expertise et la disponibilité ont été déterminantes à chaque étape du processus. Par sa connaissance fine du comportement de l'espèce, son expérience de terrain et sa capacité à analyser rapidement les situations évolutives, il a permis d'affiner la stratégie et d'adapter les interventions avec justesse. Ses conseils ont contribué à sécuriser les opérations tout en garantissant le respect du bien-être des animaux. Au-delà de l'appui technique, sa présence et son engagement ont constitué un véritable atout pour l'ensemble des partenaires. Qu'il soit ici chaleureusement remercié pour la qualité de son accompagnement et son implication.

Le premier coup de pelleteuse a été effectué le vendredi 3 février, lors d'une visite du site par la ministre de l'environnement Anne-Catherine Dalcq , qui s'était rendue dans la vallée de la Vesdre pour faire le point sur l'avancement des différents travaux post-inondations.

Une semaine après le lancement du démantèlement de la hutte, de fortes précipitations ont provoqué des crues dans la région de Spa, entraînant une remontée rapide du niveau d'eau et l'inondation du lac. Ces conditions ont favorisé le retour des castors, qui ont immédiatement profité de ces circonstances pour tenter de réoccuper la hutte.

Face à cette situation, il a été nécessaire d'adapter la stratégie de suivi. Une surveillance active n'aurait eu que peu d'utilité tant que le lac restait en eau et que les conditions de chantier demeuraient incertaines. Il a donc fallu attendre que le niveau du lac redescende et se coordonner avec les entrepreneurs afin de déterminer le moment opportun pour reprendre les observations. Les intempéries ont par ailleurs fortement pertubé l'organisation des travaux et contraint les équipes à ajuster leur calendrier.

Durant cette période, les équipes sont restées mobilisées et prêtes à relancer la surveillance dès que les conditions le permettaient. Plusieurs réunions de coordination ont été organisées afin de recalibrer les interventions. De nouvelles caméras ont été également installées autour de la hutte afin d'affiner le suivi de l'activité des castors et de disposer d'éléments objectifs pour orienter la suite des opérations.

Le démantèlement complet s'est déroulé le 4 mars. Depuis la berge, et même en circulant à proximité, il était impossible de se rendre compte de l'ampleur réelle de la hutte. Ce n'est qu'au moment où nous avons commencé à creuser que nous avons découvert ses dimensions impressionnantes : environ 12 mètres de long, 8 mètres de large et 2,5 mètres de hauteur visibles depuis l'extérieur. Une fois à l'intérieur, nous avons constaté qu'elle présentait encore près de 1,80 m de profondeur. On comprend mieux pourquoi ils étaient si déterminés à regagner leur hutte à la moindre occasion. Cet ouvrage représentait un habitat considérable, bien plus vaste qu'il n'y paraissait au premier abord.

Au terme de ce processus, force est de constater que l'ensemble de la démarche a porté ses fruits : le déplacement naturel de la cellule familiale a pu être encouragé sans intervention directe sur les animaux, et les opérations prévues sur le chantier ont pu être menées dans le respect du cadre règlementaire et du bien-être de l'espèce. Le projet peut être ainsi considéré comme un succès !

Le projet du Lac de Warfaaz illustre une belle synergie entre acteurs publics, environnementaux et techniques. Grâce à une coordination rigoureuse, une écoute mutuelle et un engagement concret sur le terrain, il a été possible de concilier les impératifs de sécurité hydraulique, de préservation de la biodiversité et de respect du vivant, représenté ici par le castor d'Europe.

Chrichina Bao
Chargée de mission " Inventaire Castor "

# Agenda




*Plus d'info :*
*https://theatredeliege.be/evenement/memoires-des-eaux/*

LIBRAMONT foire
ICI COMMENCE UN MONDE DURABLE

**Les Contrats de Rivières de Wallonie seront présents du 24 au 27 juillet 2026 avec un stand de sensibilisation**




Foire agricole Battice

**Les Contrats de Rivière Vesdre et Amblève seront présents le vendredi 5 septembre lors de la journée dédiée aux écoles.**


InfoVESDRE - Ed. resp.: Pierre Luxen, Président du Contrat de Rivière Vesdre
Rédaction : Cellule de Coordination du CRV (F. Hauregard, C. Willemarck, J. Stassart, C. Bao, M. Heymans, L. Baltus)
sauf autre mention



CONTRAT de RIVIÈRE du sous-bassin hydrographique de la VESDRE - A.S.B.L.
Tél. : 0470/48 53 18 - 0470/64 58 72 - 0470/64 58 71 - 0470/28 06 40 - 0471/90 41 96 - 0472/49 79 70
Mail : coordination@crvesdre.be - Facebook : contratrivierevesdre - Web : www.crvesdre.be



Le **Contrat** de **Rivière** du sous-bassin hydrographique de la **Vesdre** (C.R.V.) est organisé avec le soutien financier des pouvoirs publics suivants :